



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/AC.172/1996/3
2 août 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ DES CONFÉRENCES
Session de fond
19-23 août 1996
Point 2 b) i) de l'ordre du jour

CALENDRIER DES CONFÉRENCES ET RÉUNIONS : AMÉLIORATION DE
L'UTILISATION DES SERVICES DE CONFÉRENCE; STATISTIQUES
RELATIVES AUX RÉUNIONS DES ORGANES DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES

Rapport du Secrétaire général

1. L'annexe I au présent document contient des informations statistiques relatives à l'utilisation prévue et effective des services de conférence mis à la disposition d'un échantillon d'organes qui se sont réunis en 1995. Ces informations ont été recueillies conformément à la méthode expérimentale que le Comité des conférences a adoptée sous sa forme définitive à sa 348e séance, le 18 mai 1993. Elles comprennent les indices de conformité et de disponibilité permettant d'évaluer le respect des délais pour la présentation de la documentation d'avant session et la disponibilité de ladite documentation en ce qui concerne les organes se réunissant à New York et Vienne, ainsi que l'avait proposé le Comité des conférences à sa session de fond de 1992. Les informations nécessaires pour calculer les indices concernant les organes se réunissant à Genève ne seront disponibles qu'à partir des sessions de 1996.
2. L'annexe II contient une analyse des statistiques, y compris les coefficients d'utilisation globale et moyenne, ainsi qu'une récapitulation, en pourcentage, du ratio des séances et du facteur "précision de la planification" des organes de l'échantillon.
3. Il convient de noter qu'en réponse à la demande formulée par le Comité à sa 382e séance, le 21 août 1995, l'échantillon de base a été élargi et inclut désormais le Conseil économique et social et le Comité des conférences.
4. En général, les organes sélectionnés se réunissent régulièrement et l'on part de l'hypothèse qu'ils sont, du point de vue des résultats, représentatifs de l'ensemble des organes de l'ONU. Il est toutefois évident que certaines mesures, comme le coefficient d'utilisation, dépendent de facteurs propres qui ne s'appliquent pas à tous les organes.

5. Conformément aux décisions du Comité des conférences, le temps utilisé pour des réunions ou consultations officieuses, tenues avant l'ouverture ou après la clôture de réunions officiellement prévues, n'entre pas dans le calcul du temps perdu du fait que les séances ont commencé plus tard ou ont été levées plus tôt que prévu.

6. Les lettres ci-après sont utilisées en tête des colonnes des tableaux apparaissant dans les annexes :

- A Nombre de séances prévues par un organe donné au cours d'une session, non compris les séances additionnelles;
- B Nombre de séances additionnelles tenues durant cette session;
- C Nombre de séances annulées pendant la session;
- D Nombre de séances effectivement tenues;
- E Nombre de cas où les services prévus ont été réaffectés, à d'autres organes;
- F Temps perdu du fait que les séances ont commencé plus tard ou ont été levées plus tôt que prévu (heures et minutes);
- RS Ratio des séances, c'est-à-dire le pourcentage de séances effectivement tenues par rapport au nombre de séances accordées à un organe donné (pourcentage de D par rapport à A);
- FPP Facteur "précision de la planification", c'est-à-dire le pourcentage de séances prévues, moins les séances additionnelles, moins les séances annulées, par rapport au nombre de séances prévues (pourcentage de A moins B moins C par rapport à A);
- CU Coefficient d'utilisation, c'est-à-dire le pourcentage de services de conférence mis à sa disposition que l'organe en question utilise effectivement. Le coefficient d'utilisation est calculé comme suit :

$$\frac{(A + B) - (C - E) - F/3}{(A + B)} = CU$$

Dans ce calcul, le nombre total d'heures perdues du fait que les séances ont commencé plus tard ou ont été levées plus tôt que prévu est transformé en l'équivalent de séances perdues en divisant le total par trois, puisque la durée normale d'une séance est de trois heures. Le nombre de cas où les services prévus ont été réaffectés à d'autres organes est soustrait du nombre de séances annulées. La différence entre les deux et le nombre de séances perdues sont alors soustraits du total des séances prévues et des séances additionnelles tenues. Le résultat est exprimé en pourcentage du total des séances prévues et des séances additionnelles tenues;

IC Indice de conformité : pourcentage de la documentation d'avant session présentée conformément à la règle des six semaines;

ID Indice de disponibilité : taux effectif de présentation, calculé chaque semaine.

7. Comme suite à une autre demande faite par le Comité des conférences à sa 382e séance, la méthode de calcul du coefficient d'utilisation a été modifiée comme suit :

a) Le nombre de minutes porté dans la colonne F est arrondi au multiple de 5 le plus proche;

b) Pour le calcul du coefficient :

i) Le nombre de minutes en sus des heures perdues du fait que les séances ont commencé plus tard ou ont été levées plus tôt que prévu est arrondi à une heure s'il est égal ou supérieur à 30 et n'est pas pris en compte s'il est inférieur à 30;

ii) Le produit de la division par trois du nombre d'heures perdues est arrondi à l'unité supérieure lorsque la première décimale est égale ou supérieure à 5 et à l'unité inférieure dans les autres cas;

iii) Le coefficient d'utilisation obtenu est arrondi à l'unité supérieure lorsque la première décimale est égale ou supérieure à 5 et à l'unité inférieure dans les autres cas.

Annexe I

A. NEW YORK, 1995

	<u>A</u>	<u>B</u>	<u>C</u>	<u>D</u>	<u>E</u>	<u>F</u>	<u>RS</u>	<u>FPP</u>	<u>CU</u>
Comité spécial de l'océan Indien 26-30 juin	10	—	5	5	1	3,20/ 4,55	50	50	30
	<u>IC</u> 100						<u>ID</u>		
							Documentation publiée à la fin de la semaine :		
				<u>6</u> 100	<u>5</u>	<u>4</u>	<u>3</u>	<u>2</u>	<u>1</u>
Conseil consultatif pour les questions de désarmement 19-23 juin	10	—	2	8	1	3,15/ 0,05	80	80	80
	<u>IC</u> 100						<u>ID</u>		
							Documentation publiée à la fin de la semaine :		
				<u>6</u> 100	<u>5</u>	<u>4</u>	<u>3</u>	<u>2</u>	<u>1</u>
Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) 1er février-31 mars	87	4	5	86	1	14,25/ 19,15	99	90	84
CCQAB 8 mai-28 juillet	122	3	17	108	4	13,35/ 30,50	89	84	78
CCQAB 4 septembre-22 décembre	149	1	41	109	21	14,25/ 51,55	73	72	72
Commission des droits de l'homme — Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires, quarante-cinquième session 5-9 juin	10	—	1	9	—	4,35/0	90	90	70
Commission de la population et du développement 21 février-2 mars	16	2	1	17	—	4,45/4	106	81	78
	<u>IC</u> 0						<u>ID</u>		
							Documentation publiée à la fin de la semaine :		
				<u>6</u> 33	<u>5</u> 11	<u>4</u>	<u>3</u> 22	<u>2</u> 11	<u>1</u> 22
Commission de la condition de la femme 15 mars-7 avril	50	19	2	67	1	23,40/ 3,10	134	58	86
	<u>IC</u> 16						<u>ID</u>		
							Documentation publiée à la fin de la semaine :		
				<u>6</u> 3	<u>5</u> 5	<u>4</u> 5	<u>3</u> 7	<u>2</u> 10	<u>1</u> 18

Commission de la condition de la femme — Consultations officielles 31 juillet-4 août	<u>A</u>	<u>B</u>	<u>C</u>	<u>D</u>	<u>E</u>	<u>F</u>	<u>RS</u>	<u>FPP</u>	<u>CU</u>
	20	4	—	24	—	18,30/ 0,25	120	80	75
	<u>IC</u> 100						<u>ID</u>		
				<u>Documentation publiée à la fin de la semaine :</u>					
				<u>6</u>	<u>5</u>	<u>4</u>	<u>3</u>	<u>2</u>	<u>1</u>
								18	72
Commission du développement durable — Groupe de travail spécial intersessions chargé des questions sectorielles 27 février-3 mars	<u>A</u>	<u>B</u>	<u>C</u>	<u>D</u>	<u>E</u>	<u>F</u>	<u>RS</u>	<u>FPP</u>	<u>CU</u>
	10	—	—	10	—	4,30/ 0,25	100	100	80
	<u>IC</u> 0						<u>ID</u>		
				<u>Documentation publiée à la fin de la semaine :</u>					
				<u>6</u>	<u>5</u>	<u>4</u>	<u>3</u>	<u>2</u>	<u>1</u>
								18	72
Commission du développement durable — Groupe de travail spécial intersessions chargé des questions financières 6-10 mars	<u>A</u>	<u>B</u>	<u>C</u>	<u>D</u>	<u>E</u>	<u>F</u>	<u>RS</u>	<u>FPP</u>	<u>CU</u>
	10	—	1	9	1	3,50/ 0,20	90	90	90
	<u>IC</u> 0						<u>ID</u>		
				<u>Documentation publiée à la fin de la semaine :</u>					
				<u>6</u>	<u>5</u>	<u>4</u>	<u>3</u>	<u>2</u>	<u>1</u>
								18	72
Commission du développement durable 11-28 avril	<u>A</u>	<u>B</u>	<u>C</u>	<u>D</u>	<u>E</u>	<u>F</u>	<u>RS</u>	<u>FPP</u>	<u>CU</u>
	52	5	11	46	4	12,55/ 6,30	88	69	77
	<u>IC</u> 17						<u>ID</u>		
				<u>Documentation publiée à la fin de la semaine :</u>					
				<u>6</u>	<u>5</u>	<u>4</u>	<u>3</u>	<u>2</u>	<u>1</u>
				10	—	7	7	17	21
Comité des conférences 21-25 août	<u>A</u>	<u>B</u>	<u>C</u>	<u>D</u>	<u>E</u>	<u>F</u>	<u>RS</u>	<u>FPP</u>	<u>CU</u>
	9	1	4	6	3	1,40/ 0,35	67	44	80
	<u>IC</u> 33						<u>ID</u>		
				<u>Documentation publiée à la fin de la semaine :</u>					
				<u>6</u>	<u>5</u>	<u>4</u>	<u>3</u>	<u>2</u>	<u>1</u>
				—	9			33	25
Comité des contributions 12-30 juin	<u>A</u>	<u>B</u>	<u>C</u>	<u>D</u>	<u>E</u>	<u>F</u>	<u>RS</u>	<u>FPP</u>	<u>CU</u>
	22	—	1	21	1	8/1,15	95	95	86
	<u>IC</u> 0						<u>ID</u>		
				<u>Documentation publiée à la fin de la semaine :</u>					
				<u>6</u>	<u>5</u>	<u>4</u>	<u>3</u>	<u>2</u>	<u>1</u>
								33	25
									100

	<u>A</u>	<u>B</u>	<u>C</u>	<u>D</u>	<u>E</u>	<u>F</u>	<u>RS</u>	<u>FPP</u>	<u>CU</u>
UNICEF — Conseil d'administration, troisième session ordinaire 18-22 septembre	9	—	2	7	1	1,50/ 0,20	78	78	78
	<u>IC</u> 30						<u>ID</u>		
				<u>Documentation publiée à la fin de la semaine :</u>					
				<u>6</u> 25	<u>5</u> 10	<u>4</u> 20	<u>3</u> 5	<u>2</u> 10	<u>1</u> —
Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)/Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) — Conseil d'administration, première session ordinaire 10-13 janvier	8	2	—	10	—	2,40/0	125	75	90
	<u>IC</u> 13						<u>ID</u>		
				<u>Documentation publiée à la fin de la semaine :</u>					
				<u>6</u> —	<u>5</u> 6	<u>4</u> 23	<u>3</u> 23	<u>2</u> 12	<u>1</u> 18
PNUD/FNUAP — Conseil d'administration, deuxième session ordinaire 3-7 avril	10	3	—	13	—	4/0	130	70	92
	<u>IC</u> 3						<u>ID</u>		
				<u>Documentation publiée à la fin de la semaine :</u>					
				<u>6</u> —	<u>5</u> 32	<u>4</u> 30	<u>3</u> 9	<u>2</u> 14	<u>1</u> 13
PNUD/FNUAP — Conseil d'administration, session annuelle 5-16 juin	20	4	—	24	—	6,55/ 3,15	120	80	88
	<u>IC</u> 8						<u>ID</u>		
				<u>Documentation publiée à la fin de la semaine :</u>					
				<u>6</u> —	<u>5</u> 4	<u>4</u> 20	<u>3</u> 20	<u>2</u> 24	<u>1</u> 16
PNUD/FNUAP — Conseil d'administration, troisième session ordinaire 28 août-1er septembre	10	4	—	14	—	5,55/ 1,50	140	60	79
	<u>IC</u> 3						<u>ID</u>		
				<u>Documentation publiée à la fin de la semaine :</u>					
				<u>6</u> 8	<u>5</u> 8	<u>4</u> 23	<u>3</u> 10	<u>2</u> 32	<u>1</u> 13

B. GENÈVE, 1995

	<u>A</u>	<u>B</u>	<u>C</u>	<u>D</u>	<u>E</u>	<u>F</u>	<u>RS</u>	<u>FPP</u>	<u>CU</u>
Commission des droits de l'homme, cinquantième et unième session 30 janvier-10 mars	73	—	1	72	—	0/18,25	99	99	90
Comité contre la torture, quatorzième session 24 avril-5 mai	20	—	1	19	—	0/3,40	95	95	90
Comité contre la torture, quinzième session 13-24 novembre	20	—	2	18	—	0/2,40	90	90	85
Comité des droits économiques, sociaux et culturels, douzième session 1er-19 mai	30	—	1	29	—	0/0,05	97	97	97
Comité des droits économiques, sociaux et culturels, treizième session 20 novembre-8 décembre	30	—	1	29	—	0/0,15	97	97	97
Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, quarante-sixième session 27 janvier-17 mars	30	1	1	30	—	0/1,55	100	93	94
Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, quarante-septième session 31 juillet-18 août	30	2	2	30	—	0/0,40	100	87	94
Sous-Comité d'experts en matière de transport de marchandises dangereuses 10-20 juillet	8	—	—	8	—	0/2,55	100	100	88
Comité d'experts en matière de transport de marchandises dangereuses 4-15 décembre	20	—	—	20	—	0/1,50	100	100	95
Comité des droits de l'enfant, huitième session 9-27 janvier	30	—	6	24	—	0/3,00	80	80	77
Comité des droits de l'enfant, neuvième session 22 mai-9 juin	26	—	2	24	—	0/0,50	92	92	92
Comité des droits de l'enfant, dixième session 30 octobre-17 novembre	30	—	4	26	—	0/2,35	87	87	83
Conseil économique et social, session de fond 26 juin-28 juillet	100	—	23	77	—	0/41,15	77	77	63

	<u>A</u>	<u>B</u>	<u>C</u>	<u>D</u>	<u>E</u>	<u>F</u>	<u>RS</u>	<u>FPP</u>	<u>CU</u>
Comité des droits de l'homme, cinquante-quatrième session 10-28 juillet	30	—	1	29	—	0/1,15	97	97	97
Comité des droits de l'homme, cinquante-cinquième session 16 septembre-3 octobre	30	—	1	29	—	0/0,05	97	97	97
Commission du droit international, quarante-septième session 2 mai-21 juillet	92	—	6	86	—	0/7,25	93	93	91
Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés — Comité exécutif, quarante-sixième session 16-20 octobre	11	1	3	9	—	0/1,35	82	64	67
Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés 22-24 mars	6	—	1	5	—	0/1,35	83	83	67
Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés 14-18 août	10	—	3	7	—	0/0,40	70	70	70
Commission des droits de l'homme — Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités — Groupe de travail sur les populations autochtones 24-26 juillet	10	1	—	11	—	0/1,40	110	90	91
Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) — Conseil du commerce et du développement, quarante et unième session, deuxième partie 20-31 mars	60	—	29	31	—	0/11,30	52	52	45
CNUCED — Conseil du commerce et du développement, quarante-deuxième session, première partie 11-20 septembre	48	—	34	14	—	0/10,50	29	29	21
CNUCED — Conseil du commerce et du développement, session extraordinaire 11-15 décembre	20	—	9	11	—	0/1,10	55	55	55

Annexe II

ANALYSE DES STATISTIQUES

1. Le coefficient d'utilisation global pour 1995 a été de 76 %. Il est calculé en additionnant les chiffres des six premières colonnes pour tous les organes, dans les trois villes, et en traitant le total obtenu comme s'il s'agissait du coefficient d'un organe unique, comme il ressort du tableau suivant :

Lieu de réunion	A	B	C	D	E	F	Coefficient d'utilisation
New York	1 551	130	270	1 411	138	891	74
Genève	764	5	131	638	—	120	78
Vienne	254	1	3	248	—	135	81
	2 569	136	404	2 297	138	1 146	76

2. Pour 1995, le coefficient est inférieur de 1 point au chiffre indiqué pour 1994 au paragraphe 1 du document A/AC.172/161/Corr.1 (77 %).

3. Le coefficient d'utilisation moyen pour 1995 a été de 78 %. Il est calculé en additionnant les coefficients d'utilisation obtenus pour les différentes sessions tenues par les organes considérés pendant l'année de référence et en divisant le total par le nombre de sessions tenues (soit, en 1995, 6 384 divisé par 82). De 1986 à 1995, il a évolué comme suit :

1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995
74	77	75	75	70	77	78	83	82	78

4. On constate que le coefficient d'utilisation moyen a évolué en dents de scie pendant la décennie écoulée. Le gain de trois points enregistré de 1986 à 1987 a été annulé au cours des trois années suivantes : le coefficient moyen est tombé de 77 % en 1987 à 70 % en 1990. Il a ensuite progressé de 13 points en trois ans pour s'établir à 83 % en 1993. Mais cette tendance à la hausse s'est de nouveau inversée en 1994, année marquée par un léger recul suivi en 1995 d'une baisse plus sensible (le coefficient moyen est respectivement de 82 % et de 78 % pour ces deux années). En moyenne, jusqu'en 1995, les organes considérés ont dépassé les normes d'utilisation de 75 % et 80 % fixées par le Comité des conférences en 1983 et 1993, respectivement.

5. Les coefficients d'utilisation des organes de l'échantillon pour la période 1993-1995 sont présentés ci-dessous sous forme de tableau, aux fins de comparaison :

Coefficient d'utilisation (en pourcentage)	Nombre de sessions		Coefficient d'utilisation (en pourcentage)	Nombre de sessions	
	1993			1994	1995
0-14	—		0-19	—	—
15-24	—		20-29	—	1
25-34	—		30-39	2	1
35-44	—		40-49	—	1
45-54	4		50-59	3	6
55-64	1		60-69	8	11
65-74	7		70-79	16	18
75-84	12		80-100	47	44
85-100	28				
Total	52			76	82

6. En 1993, 8 % des organes de l'échantillon ont eu un coefficient d'utilisation se situant dans la tranche inférieure (0 à 54 %). En 1994, 3 % ont eu un coefficient compris entre 0 et 49 %; en 1995, près de 4 % entrent dans cette catégorie. En 1993, 15 % des organes considérés ont utilisé entre 55 et 74 % de leurs ressources. La proportion d'organes ayant utilisé entre 50 et 79 % de leurs ressources a été de 35 % en 1994 et de 43 % en 1995. En ce qui concerne les normes à respecter, soit l'utilisation de 75 % des services de conférence mis à disposition jusqu'en 1993 et de 80 % par la suite, la proportion d'organes qui ont atteint ou dépassé la norme a été de 77 % en 1993, de 62 % en 1994 et de 54 % en 1995.

7. Ces chiffres peuvent être récapitulés comme suit :

Pourcentage des ressources utilisées	Pourcentage des sessions tenues		Pourcentage des ressources utilisées	Pourcentage des sessions tenues	
	1993			1994	1995
75-100	77		80-100	62	54
55-74	15		50-79	35	43
0-54	8		0-49	3	4

8. Pour 1995, la répartition des sessions en fonction du ratio des séances s'établit comme suit :

Ratio des séances (pourcentage)	Nombre de sessions
20-29	1
30-39	—
40-49	—
50-59	3
60-69	4
70-79	7
80-89	10
Plus de 90	57
Total	82

9. Il apparaît donc qu'en 1995, pour 18 % des organes de l'échantillon, le ratio des séances a été inférieur à 80 %; pour 82 % d'entre eux, il a été supérieur à ce chiffre. Pour 70 % des organes, ce ratio a été égal ou supérieur à 90 %.

10. Pour 1995, le facteur "précision de la planification" des organes de l'échantillon s'établit comme suit :

Précision de la planification (pourcentage)	Nombre de sessions
0-39	3
40-49	1
50-59	7
60-69	6
70-79	8
80-89	16
90-100	41
Total	82

11. En 1995, 30 % des organes de l'échantillon ont enregistré un facteur "précision de la planification" inférieur à 80 % et 70 % un facteur supérieur à ce chiffre. Pour 50 % des organes, ce facteur se situe entre 90 et 100 %.
